

μένη τῆ κς'. τοῦ νοεμβρίου μηνός, ἐν ἣ τελεῖται ἡ αὐτοῦ μνήμη· πρὶν μὲν συντεθεῖσα παρὰ τοῦ ποτὲ ἐλλογιμωτάτου κυρίου Στυλιανοῦ 'Ρίχη, καὶ ἐκδοθεῖσα σπουδῆ καὶ δαπάνῃ τοῦ ποτὲ εὐγενεστάτου κυρίου Θεοδώρου Προσαλέντη, νεωστὶ δὲ, δι' ἐπιμελείας καὶ ἀναλωμάτων τοῦ νῦν ἐκλαμπροτάτου κυρίου Θεοδώρου Προσαλέντη τοῦ αὐτοῦ δισεγγόνου, χάριν εὐλαβείας μετατυπωθεῖσα. 'Ενετίησιν, χηζ'. Παρὰ Μιχαήλ 'Αγγέλω τῷ Βαρβωνίῳ. Con licenza de' Superiori.

In-4° de 23 pages. Marque de l'imprimeur sur le titre. Impression rouge et noire. Très rare. Voir à l'année 1626, n° 118. — Bibliothèque du Parlement hellénique. Bibliothèque de l'École des langues orientales : Mél. 4°. 84.

237. — 'Αλέξανδρος ἰ Μακεδών. 'Ενετίησι, 1690. Παρὰ Νικολάω τῷ Σάρω. χηζ'. Con licenza de' Superiori.

In-4° de 64 feuillets non chiffrés. Rarissime édition. — Bibliothèque d'Hubert Pernot.

238. — Assertiones ex universa theologia sub faelicissimis auspiciis ill<sup>mi</sup> et excell<sup>mi</sup> principis D. Antonii Otthoboni, SS<sup>mi</sup> D. N. Alexandri VIII ex germano fratri nepotis, generalis pontificiorum armorum ducis, D. Marci procuratoris, equitis perpetui etc. publicè propugnandae in templo S. Athanasii, a Sissimo Pillarino Cephalenio Collegij Graecorum alumno. Anno M.DC.XC. Mense (en blanc), die (en blanc). *Romae*, Typis reuerendae Camerae apostolicae. 1690. Superiorum permissu.

In-folio de 8 pages. Pièce d'une insigne rareté. Voir la *Bibl. hell. du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, pp. 473-474. Une notice a été consacrée à SISSIMOS PYLLARINOS, *ibid.*, t. V, pp. 448-451. — Bibliothèque universitaire de Louvain.

239. — Histoire de M. Constance, premier ministre du Roy de Siam, et de la dernière révolution de cet Estat, par le Pere d'Orleans, de la Compagnie de Jesus. *A Tours*, chez Philbert (*sic*) Masson, imprimeur, et se vend à Paris, chez Daniel Horthemels, ruë S. Jacques, au Mécenas. M.DC.XC. Avec priuilege du Roy. (*A la fin* :) Achevé d'imprimer pour la première fois le 20 avril 1690.

In-12 de 18 feuillets, 244 pages et 2 feuillets. *NB.* Jusqu'à la page 240 inclusivement, les pontuseaux sont parallèles au texte, mais ils lui sont perpendiculaires pour les pages suivantes. Au r° du f. pénultième, on trouve la permission du Père Provincial, datée de Paris, 9 avril 1690, signée : Jacques le Picart. Au v° du même f. et finissant sur le r° du dernier, on lit un extrait du privilège du roi, donné à Paris, le 8 février 1690, et signé : Boucher. Épître dédicatoire

